

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/635
5 janvier 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT DE L'ARGENTINE AUPRES DU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu de Son Excellence Juan Atilio Bramuglia, Ministre des Affaires étrangères d'Argentine, un câblogramme daté du 31 décembre 1947 et désignant Son Excellence Don José Arce comme représentant de l'Argentine auprès du Conseil de sécurité, et Don Rudolfo Niza comme représentant par intérim de l'Argentine auprès du Conseil de sécurité.

Je considère les pouvoirs résultant de ce câblogramme comme suffisants.

